DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE . TROYES

PROCÈS-VERBAL

de l'élection des Membres du bureau du Comité Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'EVEQUE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'EVEOUE

Nombre de membres dont l'assemblée délibérante doit

Nombre de délégués en exercice : 8

être composée: 8

Nombre de délégués présent à la séance : 8

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juin à 19 heures les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Grange l'Evêque, lieu habituel de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 juin 2020, et à huis clos, à la demande du Président sortant, compte tenu de l'état d'urgence toujours en vigueur, et des gestes à barrière à respecter, pour tenir compte de la configuration des lieux.

Étaient présents MM. les Délégués dont les noms suivent :

Nicolas Mennetrier – Denis Philippe – Annie Salami – Jean-Yves Bruneau

Dominique Fleuret – Laure Thoyer – Pascale Séverin – Davis Vincent

La Séance a été ouverte sous la présidence de Mr Jean-Yves Bruneau, doyen d'âge, qui a procédé à l'appel nominal des membres de l'assemblée délibérante. Il a dénombré 8 délégués et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 était rempli.

Le comité syndical/conseil communautaire a choisi pour secrétaire M. Se. La. m. i.....

Le président fait connaître que la réunion a pour objet l'élection des membres du bureau composé d'un président et d'un vice-président, conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et aux statuts du syndicat intercommunal de Grange l'Evêque (cf arrêté 10-0404 du 16 février 2010).

Il a ensuite invité le comité à procéder, au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue¹, à l'élection de chacun des membres dudit bureau.

Le comité a procédé, au scrutin secret, à l'élection de chacun des membres dudit bureau, puis à l'élection des délégués suppléants ,le cas échéant, selon les mêmes modalités.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au président.

¹ - Les membres du bureau sont élus individuellement au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu. Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité. (Lorsque le nombre de suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est la moitié du nombre pair immédiatement supérieur : ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, c'est 6).

^(*) indiquer si l'élu est maire, adjoint, conseiller municipal, délégué...

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Nombre de bulletins trouvés dans L'urne	8.		(6)	(8)(8)(8)				
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître, ou comportant d'autres mentions que le nom du délégué choisi .	Λ		* · · · ·	*****				
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	7		e	**************************************				
Majorité Absolue	4	3,8014/340	45					
Ont obtenu :		1.						
AU 1 ^{er} TOUR AU 2 ^e TOUR			AU 3º TOUR					
M. Jenis Philippe Jooix M. voix M. voi								
	1er TC	DUR	2º TOUR	3º TOUR				
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		.8.	anassan.					
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou d lesquels les votants se sont fait connaître, ou comportant d'autres mentions que le r du délégué choisi		1						
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	45.45	7-14	- 30000000					
Majorité absolue .								

1er TOUR

2e TOUR

3e TOUR

^{2/3}

En conséquence

a été (ou ont été) proclamé(s) membres du bureau (*)

М	2 Daminique Theusely.	né(e) le	2610411857
М	,	né(e) le	
М	,	né(e) le	
М	,	né(e) le	

Avant de lever la séance, le Président a déclaré MM Thenis Philippe et Jeminique qualité de Président, Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Grange l'Evêque

Et ont signé les Membres présents

Le Président

Le Vice-Président

Fait à Souinh Luyé, le 1210012020.
Affiché le 140012020

Transmis au contrôle de légalité le 24 512020

SYNDICAT INTERCOMMUNAL GRANGE L'ÉVÊQUE

